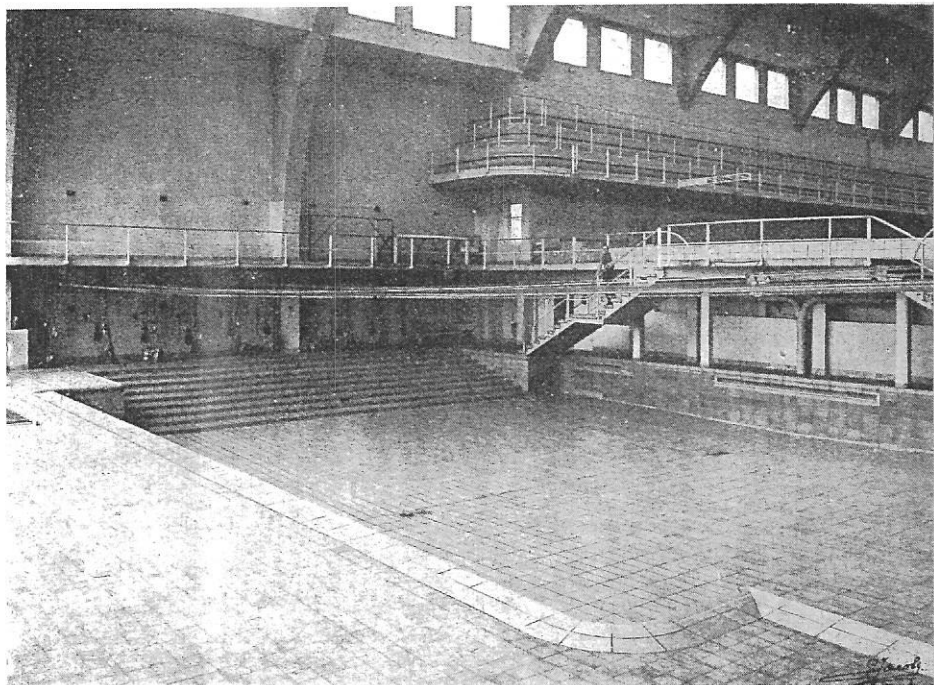


Vue du
petit
bassin

LES BAINS

DE LA



SAUVENIÈRE A LIÈGE

1. — Construction et Distribution générale, par l'auteur du projet, l'architecte G. DEDOYARD.
2. — Equipement technique, par M. E. THIRIARD, ingénieur directeur du Service des Eaux de Liège.
3. — Exploitation des Bains de la Sauvenière, par R. BURY, Directeur des Bains.

Construction et distribution générale

Si, dans une œuvre aussi importante que les « Bains de la Sauvenière », la composition architecturale est l'étude principale, il ne faut pas perdre de vue qu'elle dépend pour une grande part, des possibilités de réalisation. Ces possibilités définissent surtout la position des points portant de l'ossature. C'est pourquoi nous estimons qu'un architecte chargé d'une étude de cette envergure doit faire appel à ses collaborateurs immédiats les ingénieurs, afin que les questions techniques soient solutionnées dès le début de l'étude. Ainsi les gros ennuis que l'on rencontre souvent au cours de la construction pourront être aisément évités. Nous avons suivi cette méthode pour l'étude de la piscine et cela a facilité considérablement notre travail.

LA CONSTRUCTION.

La structure du « gros œuvre », y compris l'abri important de la Défense Passive, comporte environ 6.000 m³ de béton armé. Le bâtiment

repose sur le rocher d'assise du gravier aquifère à environ 6 m. 50 sous le niveau du trottoir. La nappe d'eau se trouve à 4 mètres environ sous le même niveau.

Les fouilles et le bétonnage des semelles des nombreuses colonnes du bâtiment furent exécutés par série de douze pendant le cours de l'été. Il fut possible d'exécuter les fondations sans grandes difficultés; le pompage qui s'effectuait dans une fouille au centre du groupe des semelles à exécuter suffisait à mettre à sec les fouilles environnantes pendant le travail de bétonnage et la prise du béton.

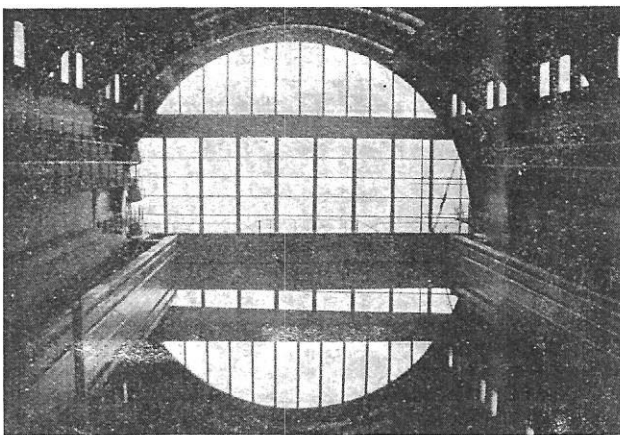
Les 6.000 m³ de béton comportaient une moyenne de 120 kg. d'acier par m³. Certains éléments toutefois étaient fortement armés, entre autres les grands arcs de la toiture. Comme les longueurs des armatures de ces arcs étaient considérables et ne permettaient pas la pose de barres d'une seule pièce, tous les aciers principaux des arcs furent soudés électriquement dans les coffrages mêmes. Ceci permit ainsi la suppres-

sion des couvre-joints et des crochets trop encombrants.

Le cahier des charges prévoyait que le béton des bassins et de la salle des chaudières (cette dernière se trouvait en-dessous de la nappe aquifère) devait être rendu le plus compact possible malgré la présence des chappes étanches. Dans ce but, on ajouta au mélange gravier, sable et ciment, de la silice d'infusoire, celle-ci ayant la propriété de rendre le béton très plastique avec une quantité d'eau minimum.

Les chappes étanches des bassins et de la salle des chaudières devaient, suivant les soumissions, s'effectuer au moyen de tôles spéciales de cuivre collées au bitume. Toutefois, par suite des circonstances de la guerre, on ne put obtenir les tôles de cuivre et il fallut modifier le projet. L'étanchéité fut obtenue par l'application de klinkarts de Boom posés au ciment et recouverts d'un cimentage général. Les résultats ont été excellents tant pour la salle des chaudières que pour les bassins; dans le premier cas, la pression de l'eau est extérieure; dans le deuxième cas, la pression est intérieure.

Pour la construction de cet édifice, où les menuiseries doivent répondre à de strictes exigences au point de vue de l'étanchéité et de l'éclairage, nous avons adopté la menuiserie métallique. Pour éviter la corrosion, on a prévu la métallisation au zinc après sablage au vif, procédé donnant toutes les garanties voulues; ce procédé a été soumis à des essais très sévères dans les laboratoires de l'Institut du Génie Civil de l'Université de Liège. L'absence des réactions des châssis métalliques aux agents atmosphériques, leur facilité de manœuvre en toutes circonstances, les nombreuses possibilités que permet leur emploi, ont permis l'adoption des dispositions les plus rationnelles aux usages envisagés. Les grands châssis à double vitrage et à ouverture parallèle vers la place Neujean sont à citer spécialement.



Effet de lumière à la Sauvenière

L'ETUDE DES PARCOURS.

Parcours des baigneurs. — Après avoir franchi le tambour d'entrée boulevard de la Sauvenière, le baigneur se trouve dans le hall de distribution des tickets et des ascenseurs. S'il n'est pas abonné, il prend son ticket au guichet situé sous le grand escalier, puis se dirige vers l'un des deux ascenseurs. Il est monté au quatrième étage ou au cinquième suivant l'affluence du moment. En entrant dans le local des cabines, il remet son ticket à la préposée, qui lui indique une cabine libre. Le baigneur entre dans la cabine, côté pieds chaussés. Après s'être mis en tenue de bain, il sort du côté pieds nus en ayant soin de faire fermer la penderie. En quittant le local des cabines, il

trouve des installations sanitaires, urinoirs et W. C., puis il passe à la douche où il se savonne. Après, il est forcé de passer par le couloir de rinçage et douché vigoureusement de tous côtés. Des urinoirs se trouvent à proximité de la sortie des couloirs de rinçage. Quand le bain est terminé, le baigneur rentre au vestiaire par une porte qui ne peut s'ouvrir que du côté bassin. Avant d'entrer dans sa cabine, il fait ouvrir la penderie par la préposée qui, seule, possède la clef.

Dans les moments d'affluence la penderie commune est en service. Dans ce cas, le baigneur trouve dans sa cabine une penderie mobile; il y pend ses vêtements et remet le tout à la préposée, contre remise d'un numéro. Ainsi, la cabine peut être occupée par le suivant.

Les non-nageurs se rendant au

tre de la passerelle, après avoir passé devant la lingerie, ils empruntent le grand escalier les amenant au premier étage, où sont installés les vestiaires. Quand ils sont en tenue de bain, ils montent par les escaliers qui leurs sont réservés au niveau du petit bassin, en passant par les utilités. Dans le hall de la piscine, sous la surveillance du moniteur, ils seront convenablement aspergés sous la série des 26 douches placées dans le hall même.

Un équipement spécial permet de donner des leçons de natation à 50 élèves à la fois. Chaque élève est suspendu, au moyen d'une ceinture équilibrée à un chariot roulant sur un câble tendu à travers le hall.

Un service d'héliothérapie est installé au premier étage dans le local des vestiaires. Il est réservé aux scolaires. Il comprend un local pour visites médicales, dix cabines de déshabillage, une salle pour l'héliothérapie en commun et deux salles pour application partielle des traitements pour les U. V. et I. R.

Quand les scolaires occupent leurs locaux, ceux-ci sont séparés des autres services par des grilles rétractiles. Quand les vestiaires et le petit bassin sont occupés par les non-nageurs, d'autres grilles rétractiles interrompent les communications entre les vestiaires scolaires et les vestiaires des non-nageurs.

Parcours des spectateurs lors des compétitions sportives. — Les différents emplacements réservés aux spectateurs se divisent en trois catégories :

1° Les places disposées au même niveau que le grand bassin.

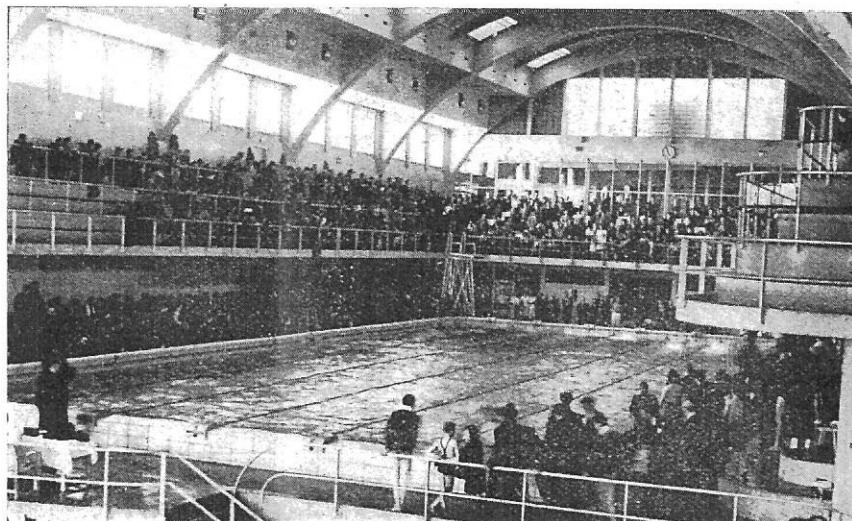
2° Les places des galeries latérales.

3° Les places de la terrasse du restaurant et de la tribune d'honneur.

Les spectateurs se rendant aux places des deux premières catégories empruntent les escaliers de la passerelle, traversent le couloir vitré où se trouve la distribution des tickets puis montent, soit au niveau du bassin, soit aux galeries, par les escaliers latéraux.

Pour les places de la troisième catégorie les spectateurs empruntent le grand ascenseur qui les conduit directement au restaurant et de là, à la terrasse ou à la tribune d'honneur. Lorsque les manifestations sont terminées, les spectateurs peuvent sortir par les escaliers latéraux ou pas-

Fête nautique
aux bassins de la Sauvenière.



ser par le restaurant. On peut aisément caser 1.150 personnes: 500 au niveau du bassin, 400 aux galeries latérales et 250 à la tribune d'honneur.

DISTRIBUTION DES PLANS.

Les sous-sols renferment les parties mécaniques, qui sont importantes.

Vers le boulevard de la Sauvenière, sont installés la buanderie, la cabine des transformateurs, le tableau général d'électricité, la batterie, les caves du Directeur, du concierge et du restaurant, les utilités avec dou-

ches pour le personnel, les resserres l'atelier de réparations.

Au centre sont distribués, de façon pratique, les principaux groupes de ventilation et de distribution d'air chaud, ainsi que l'installation d'épuration des eaux et de préparation d'eau chaude.

Vers la place Xavier Neujean s'étend la salle des chaudières. Au nombre de trois, elles sont alimentées en charbon par des silos se remplissant par l'extérieur.

En plus de ces locaux, il fallut construire un abri contre les attaques aériennes, complété par un poste de secours.

Cet ensemble est composé de six salles circulaires, pouvant contenir environ 400 personnes, de locaux de déshabillage, de douches, d'une infirmerie. Il peut être alimenté en eau et électricité sans le secours des installations de la ville. Son système de ventilation et d'épuration de l'air vicié est des plus modernes.

Entre les deux façades, vers la place Xavier Neujean et le boulevard de la Sauvenière, la gare routière occupe presque entièrement la superficie du rez-de-chaussée, le strict minimum étant réservé à l'entrée de la piscine. Elle est divisée sur sa

QUE DEMANDEZ-VOUS A L'ASSURANCE ?

LA SÉCURITÉ !

L'y trouvez-vous lorsque votre police ne couvre que des sommes insuffisantes ?

Attention ! Ne vous exposez pas à n'être indemnisé que partiellement. Ce n'est pas être assuré que l'être mal.

Faites donc reviser vos contrats d'assurance-incendie. Pour cela adressez-vous à l'INSTITUTION INTER-COMMUNALE D'ASSURANCE, la

Société Mutuelle des Administrations Publiques

caisse commune d'assurances

même si vous êtes assuré à une compagnie privée.

Rue Forgeur, 19, LIEGE.

(Tél. 199.18)

largeur en trois parties bien distinctes :

- 1° Au centre surélevé de 50 cm., le quai d'embarquement.
- 2° Encadrant le quai, deux voies de 6 m. 20 de large pour le passage des autobus (cette dimension permet le doublage).
- 3° Le long de chaque pignon, un passage réservé aux scolaires ou au public désirant franchir le bâtiment pour se rendre directement soit au boulevard de la Sauvenière, soit à la place Xavier Neujean.

Les itinéraires ont été étudiés afin que les « bus » ne soient pas forcés de couper les voies de tramways du boulevard de la Sauvenière.

Les services de la gare sont installés dans l'axe du quai des voyageurs; ils se composent d'une buvette avec logement du gardien, des lavatoires, un local pour distribution des tickets, messagerie, téléphone,

avec baignoires ou de cabines avec douches.

Au troisième étage, on trouve les locaux de l'hydrothérapie et des bains médicaux avec locaux de visite médicale, de massage sous eau et loges pour douches dorsales, circulaires et en jets, bains de siège, bains de vapeur ainsi que des cabines de sudation et d'agréables cabines de repos.

Les quatrième et cinquième étages sont uniquement réservés aux cabines de déshabillage et aux vestiaires communs.

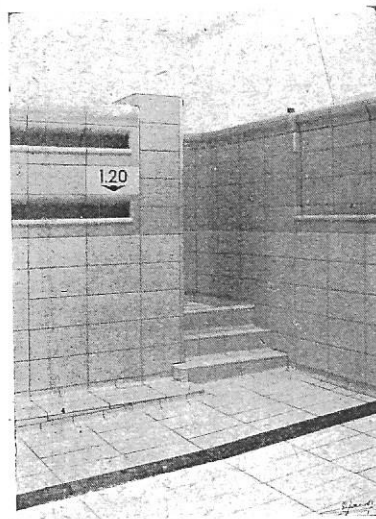
Ces étages sont reliés par quelques marches au niveau intermédiaire de la grande piscine.

L'une des particularités de la composition du plan peut être trouvée dans l'aménagement des locaux de « propreté ».

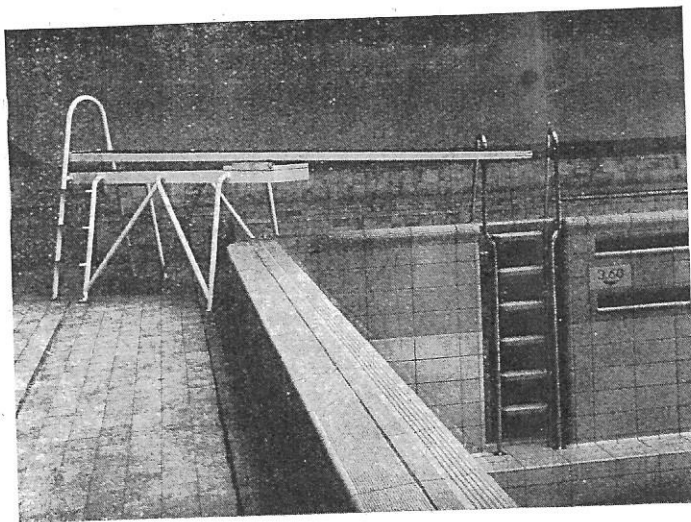
Avant de se diriger vers les bassins, les usagers passent obligatoirement par les W. C., auxquels suc-

plus rapproché du rez-de-chaussée.

Après avoir franchi la hauteur de la gare routière, les scolaires trouvent leurs vestiaires au premier étage. Ils passent ensuite aux locaux de pro-



Escalier à la petite profondeur



Un détail constructif intéressant du grand bassin

aubette à journaux, local des chauffeurs et deux salles d'attente.

L'entrée des « Bains et Thermes » se trouve boulevard de la Sauvenière. Les usagers après avoir franchi le tambour d'entrée trouvent les guichets de distribution des tickets, puis les trois ascenseurs qui les conduisent aux différents étages de l'établissement. A droite les dames, à gauche les messieurs.

Le premier étage est réservé aux locaux d'administration, ainsi qu'à l'infirmerie.

Le deuxième étage comprend les « bains publics », quartiers de cabines

cède le local des douches, où ils se savonnent et se douchent vigoureusement de telle façon qu'ils soient parfaitement propres avant d'accéder aux bassins.

Une autre particularité de la disposition générale est l'établissement des bassins sur différents niveaux. Cette disposition fut motivée par le souci de créer une séparation effective entre la grande piscine et la piscine scolaire tout en maintenant les deux bassins dans un même hall. Les élèves prennent contact plus rapidement avec le bassin qui leur est réservé, celui-ci étant situé à un plan

preté, établis au niveau du bassin. Celui-ci est équipé de façon à permettre des leçons de natation par groupe de 50 élèves. De plus, les jeunes usagers ont à leur disposition toute une installation d'héliothérapie générale ou partielle.

La grande piscine (33 m. 33 × 14) dispose de deux « trop plein » permettant d'élever le niveau d'eau de 50 cm. pour les compétitions sportives; la profondeur minimum atteint alors 1 m. 70.

La petite piscine (25 m. × 15 m.) possède 1 m. 10 de profondeur maximum. De larges marches permettent aux tout-petits de barboter à l'aise.

L'étanchéité des bassins est obtenue par un revêtement formé d'éléments en terre cuite cimentés très soigneusement. Ce revêtement est recouvert d'une céramique en grès fin d'une coloration adaptée à la beauté des nappes liquides.

La partie importante du bâtiment est évidemment le grand hall, nef immense, longue de 80 mètres allant du boulevard de la Sauvenière à la place Xavier Neujean. Elle comprend sur trois niveaux ascendants, la piscine scolaire, la grande piscine, le restaurant situé au point le plus élevé, sixième étage du côté du boulevard de la Sauvenière. Du restaurant, on prend une vue d'ensemble

du grand hall, des piscines et vers la ville une vue splendide sur les hauteurs du Mont-Saint-Martin. Des galeries bordant la grande piscine, courent le long des murs latéraux. Elles sont pourvues de gradins avec banquettes chauffantes. Les épreuves de natation peuvent aisément être suivies par 1.250 spectateurs.

Ce grand hall est généreusement éclairé par une voûte en béton translucide, soutenue par huit grands arcs en béton armé et de larges baies vitrées ouvertes à la partie supérieure des murs latéraux.

La petite piscine est largement éclairée par une grande verrière ouverte vers la place Xavier Neujean.

Equipement technique

Les forces vives de l'exploitation technique des Bains de la Sauvenière sont engendrées dans les sous-sols de l'établissement.

C'est là que sont rassemblés les générateurs de vapeur avec leurs soutes à charbon, les appareils épurateurs d'eau, les boilers, les aérochauffeurs, les salles de transformation et de distribution de l'énergie électrique, celle des accumulateurs, la buanderie, les caves à usage domestique les abris de protection contre les bombardements aériens, les ateliers, réfectoires et installations sanitaires réservés au personnel ouvrier.

Toutes les parties du grand hall réservées au public sont distribuées de façon à éviter le contact direct entre celui-ci et les baigneurs.

Au septième étage de la bâtisse est aménagé l'appartement réservé au directeur de l'établissement.

Au huitième étage sont groupées les cabines des machineries, des ascenseurs et du groupe de ventilation du restaurant.

Les lingerie des étages se trouvent à proximité de l'escalier de service, dans la zone morte du plan. Elles sont desservies par un ascenseur, deux monte-linges, deux descentes de linge sale.

L'étendue de cette petite usine est de 2.400 m² (30 × 80).

Production de la vapeur.

Deux chaudières de 125 m² et une troisième de réserve de 100 m² fonctionnent entre les limites de pression de 0,2 et 0,4 Kc² et produisent la vapeur nécessaire à tous les besoins. Ce sont des Bailly-Mathot à tubes de fumée pourvues de foyers automatiques Stein à vent soufflé.

Distribution de vapeur.

Sept conduites parallèles en acier calorifugé répartissent la vapeur entre les boilers, les réchauffeurs d'eau, les

aérochauffeurs, les radiateurs et la buanderie.

Les eaux condensées font retour automatiquement vers les chaudières.

Chauffage des locaux.

Le chauffage des locaux se pratique au moyen d'air chaud et de radiateurs.

L'air est pris à l'extérieur, puis filtré sur de l'ouate de verre et chauffé au contact d'un faisceau tubulaire parcouru par la vapeur; il est ensuite pulsé mécaniquement vers les orifices de distribution à travers de longs et multiples conduits en éternit calorifugé.

Deux aérochauffeurs desservent ainsi respectivement le grand hall des piscines de 15.000 m³ de capacité et les salles des vestiaires, des bains de baignoires, de l'hydrothérapie et de l'héliothérapie. Leur puissance chauffante est respectivement de 800.000 et 840.000 calories-heure.

Ils sont réglés automatiquement par des commandes électro-thermiques agissant sur l'arrivée de la vapeur.

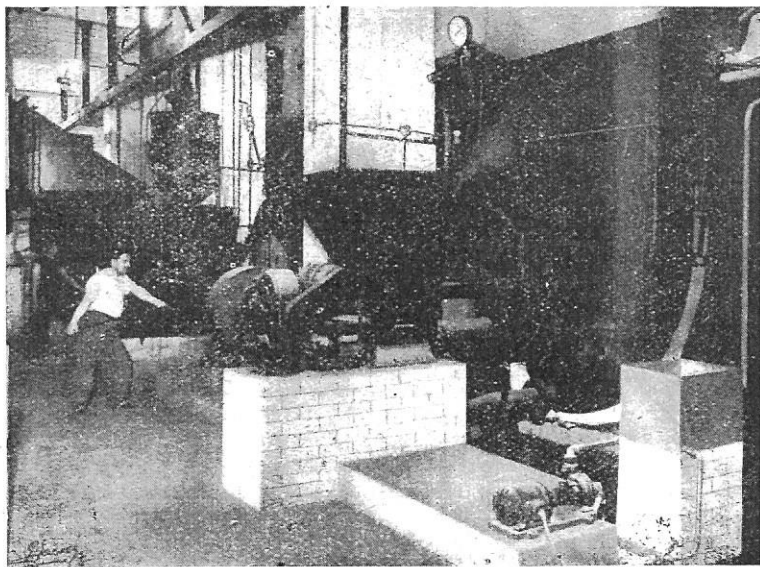
En été, l'un des aérochauffeurs peut servir de réfrigérant en y substituant de l'eau froide à la vapeur. Le grand hall est parsemé d'ouvertures à la base de la voûte vitrée et au niveau des promenoirs entourant les bassins. Les banquettes de repos pour les nageurs sont chauffées de la même manière.

La salle du sixième étage, occupée par le restaurant de l'Escale Bleue est chauffée par un aérochauffeur distinct installé au huitième étage et actionné comme les autres électriquement.

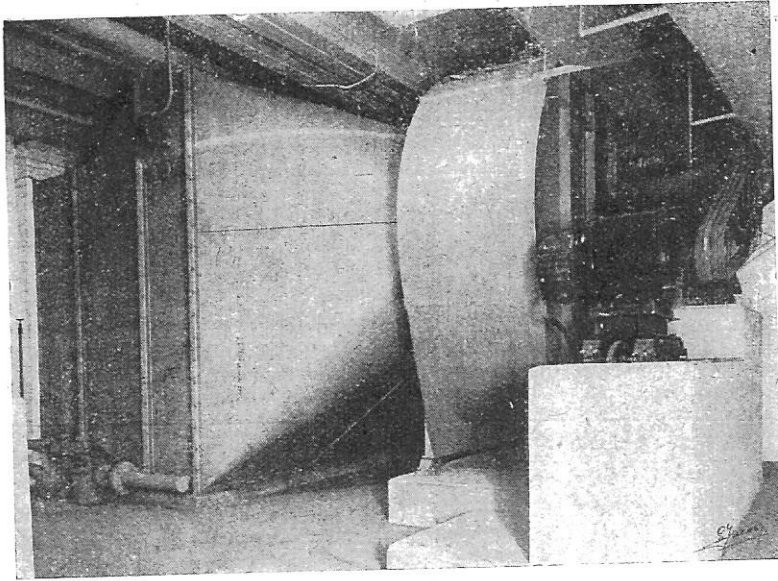
Les radiateurs à vapeur à basse pression (100 g/c²) communiquent leur chaleur aux chambres de sudation dont la température est de 40 et de 60°, à la gare routière (occupée provisoirement par les bureaux du Ravitaillement), à la cage d'escaliers et aux cabines qui flanquent la grande piscine entre les quatrième et cinquième étages. Les compartiments dames sont munis de séchoirs à cheveux chauffés par la vapeur ou l'électricité.

Les tuyauteries de répartition sont en acier calorifugé.

La température dans la salle de natation est constamment tenue supérieure à celle de l'eau des bassins. Les salles de repos sont chauffées à des températures intermédiaires entre celle des salles et celle de l'extérieur pour éviter aux clients de se refroidir en sortant.



La batterie de trois chaudières basse pression



L'Appareillage de l'installation de ventilation.

Aérage.

L'aérage est réglé de manière que l'atmosphère des locaux soit toujours pure et confortable, ni trop chaude, ni trop froide, ni trop humide. A cette fin, le renouvellement de l'air a lieu deux fois en une heure dans le grand hall, cinq fois par heure dans les vestiaires et quinze fois par heure dans la buanderie.

La reprise de l'air vicié et son évacuation à l'extérieur du bâtiment a lieu à l'aide d'aspirateurs électromécaniques distribués aux endroits les plus judicieux.

Chaque salle comprend au moins un ou deux ventilateurs à commande électrique par bouton poussoir.

Le grand hall, à lui seul, compte dix appareils de l'espèce.

Des appareils ozoneurs complètent l'assainissement de l'air, des lieux d'aisance, des chambres de sudation et des douches.

Vingt-cinq thermomètres électriques installés dans les différentes salles, sont reliés par un commutateur à 2×15 directions à un cadran indicateur situé dans la cave et permettant au personnel technique de contrôler constamment la température des locaux.

Des hygromètres donnent aussi des indications utiles au personnel médical attaché à l'établissement.

Eaux utilisées.

Les eaux utilisées sont toutes prélevées dans le réseau de distribution

communale des eaux alimentaires. Elles sont donc tout à fait pures.

Eaux des piscines.

L'eau doit être chauffée avant son déversement dans le bassin de natation. A cet effet elle traverse des appareils réchauffeurs à tubes de vapeur. Reprise à l'endroit le plus profond des bassins, elle revient dans les caves pour y être clarifiée, épurée et réchauffée puis refoulée dans les

piscines. Chacun des deux bassins possède son circuit distinct.

Les canalisations du circuit sont en acier calorifugé. L'eau est ainsi traitée à raison du quart ou du tiers de la capacité des bassins en une heure suivant le nombre de baigneurs. Au bout de quelques semaines, l'eau est complètement évacuée à l'égoût et remplacée, après nettoyage à fond des piscines, par de l'eau nouvelle. De la sorte, l'eau dans laquelle s'ébattent les baigneurs est toujours limpide, chaude (25 à 26°) et aseptique.

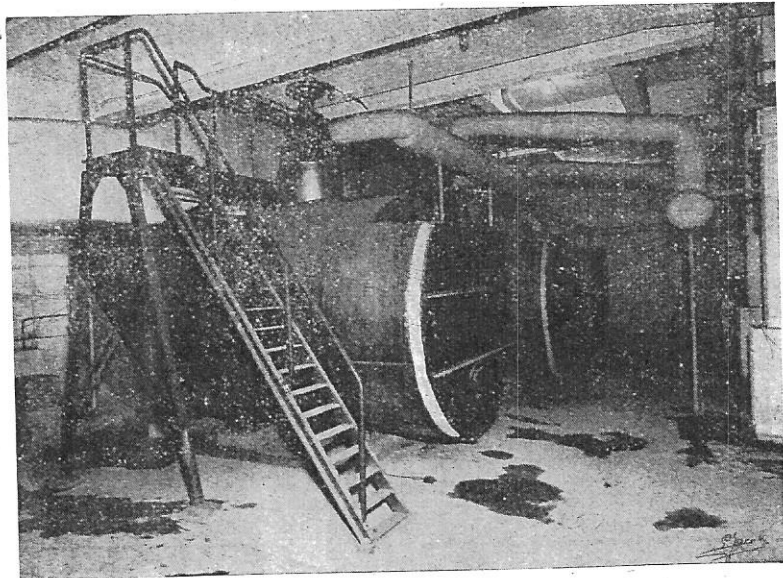
Les analyses bactériologiques pratiquées par l'Institut provincial de Bactériologie renseignent sur la pureté de l'eau; jamais celle-ci n'a contenu de microbes pathogènes, même à la sortie des bassins.

Hygiène générale.

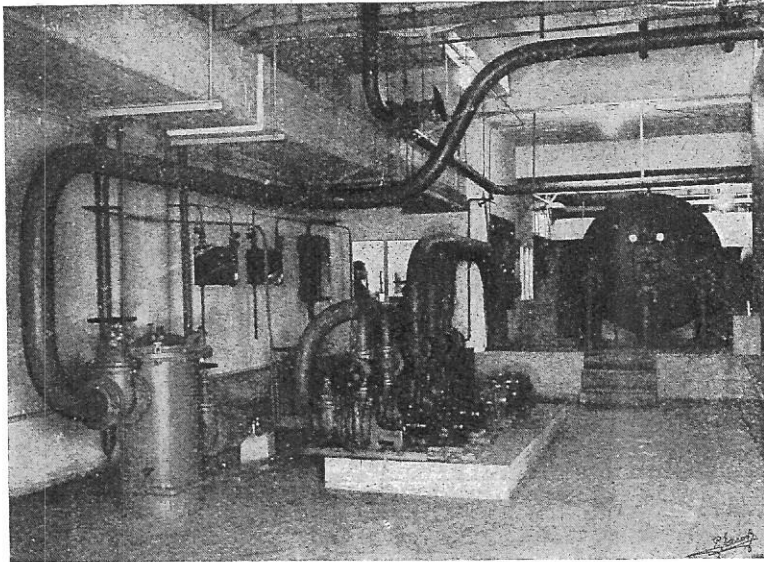
Du point de vue hygiénique, ajoutons que tout le pavage des salles parcourues par les « pieds nus » est continuellement entretenu par une équipe de femmes de service étroitement surveillées. L'accès de ces endroits est, du reste, strictement interdit aux « pieds chaussés ». Au surplus, des barrières et le personnel police-bassin arrêtent au passage quiconque tenterait d'enfreindre cette indispensable règle de propreté.

Le lavage des baignoires se fait au moyen de produits antiseptiques.

Disons encore que la « douche obligatoire » avant le bain est sévèrement contrôlée.



Dos des chaudières et collecteur général de vapeur.



Installation d'épuration de l'eau

Épuration de l'eau des piscines.

Les opérations d'épuration comprennent :

1°) une préfiltration à travers des corbeilles en cuivre qui retiennent les grosses impuretés et les objets perdus dans les baignoires;

2°) une addition de sulfate d'alumine amorçant la coagulation des impuretés;

3°) une aération (injection d'air comprimé) et une filtration sur lit de gravier de silex disposé sur une tôle métallique dans des cuves cylindriques (4 filtres de 10 m²);

4°) le traitement bactéricide par un composé de chlore.

Les opérations s'accompagnent d'un pompage électro-centrifuge réglant la vitesse de filtration suivant la densité de la fréquentation des bassins.

L'épuration bactériologique chimique part du chlore gazeux qui est transformé en acide hypochloreux par son mélange avec de l'eau. L'acide chlorhydrique qui accompagne la réaction est neutralisé par du carbonate calcique (marbre de Carrare).

Le dosage de la quantité d'acide hypochloreux s'exprime en grammes de chlore actif par litre d'eau. À de nombreuses reprises au cours de la journée, le personnel technique mesure la chloration et le pH de l'eau (acidité) dans un petit laboratoire voisin des filtres. On maintient constamment 0,1 mg de chlore par litre dans l'eau à épurer.

Circuit d'eau chaude.

L'eau chaude sert à l'alimentation des baignoires, des douches, des lavabos et de la buanderie. Elle est distribuée à tous les étages par une double pompe électrocentrifuge de circulation et par une canalisation en cuivre monobloc calorifugée. Le chauffage de l'eau est obtenu par le passage dans des boilers à faisceaux tubulaires de vapeur.

La capacité productive des quatre

boilers réunis est de 20.000 litres à 60-70° à l'heure.

L'eau est conditionnée, c'est-à-dire rendue non incrustante pour les tuyauteries et appareils divers par un traitement électrique préalable au chauffage (procédé O. C. P.).

L'établissement possède aussi un appareil à la permutite qui peut être employé pour l'adoucissement de l'eau.

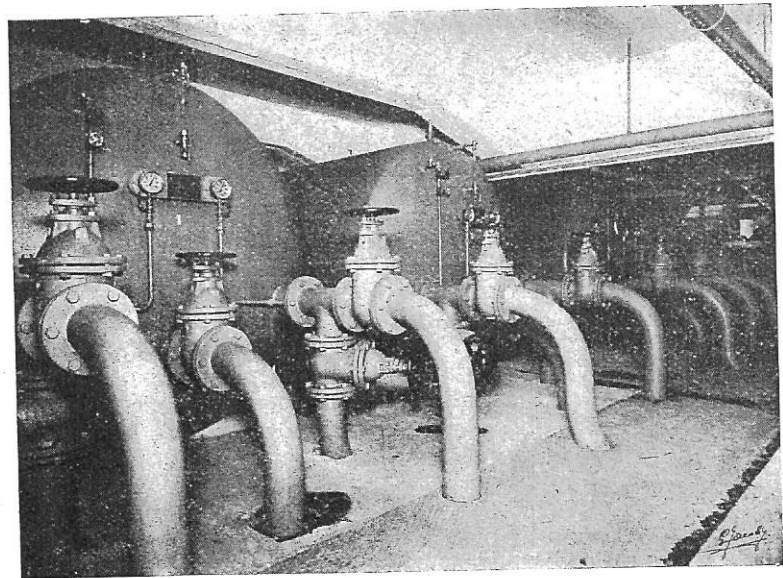
Éclairage.

Toutes les salles sont éclairées par l'électricité du réseau communal. Un circuit d'éclairage de secours dont l'énergie est produite par 63 accumulateurs au pb 110 V - 90 A/heure s'amorce automatiquement en cas de défaillance de la distribution communale. Une dynamo 110 V 13 A, actionnée par un moteur triphasé engendre le courant continu de chargement de la batterie.

Électricité.

L'énergie mécanique desservant l'établissement est fournie par l'électricité communale reçue à la tension de 6.300 volts et transformée sur place à 110-190 volts par deux appareils de 150 kVA chacun placés en parallèle. Au voisinage des cabines haute-tension, se trouvent deux tableaux distributeurs basse-tension en parallèle. Dans une autre salle sont groupés les panneaux distributeurs comprenant :

un panneau force motrice à interrupteur tripolaire 180 volts;



Station de pompage et vue sur une partie des filtres.

un panneau éclairage à interrupteur tétrapolaire avec 21 divisionnaires;

un panneau courant ménager à interrupteur tétrapolaire.

Des tableaux secondaires de distribution se trouvent aux étages.

Il existe, disséminés dans tout l'établissement, plus de cent moteurs électriques actionnant les ascenseurs, les pompes, les ventilateurs et les appareils de la buanderie.

En outre, des suceuses électriques, séchoirs de cheveux, aspirateurs de poussières, ozoneurs, etc., complètent l'installation électrique. Il faut y ajouter une vingtaine de vannes motorisées pour le fonctionnement automatique de divers appareils.

Buanderie.

Installation extra moderne comprenant deux lessiveuses électriques à réglage automatique, uneessoreuse, un séchoir à force centrifuge, un séchoir à tiroir (tubes de vapeur), une calandre électrique. La station peut laver 600 kg. de linge par journée de 8 heures.

Les réfectoires occupent deux salles bien aérées et pourvues d'armoires vestimentaires individuelles.

L'atelier comprend une forge à soufflerie électro-mécanique et quelques machines-outils, ainsi qu'un poste à souder.

Les Bains de la Sauvenière étant organisés en régie industrielle, l'entretien normal du bâtiment et de l'outillage est assuré par le personnel communal.

Appareils divers.

4 ascenseurs desservent les divers étages :

3 servent au public, un au personnel.

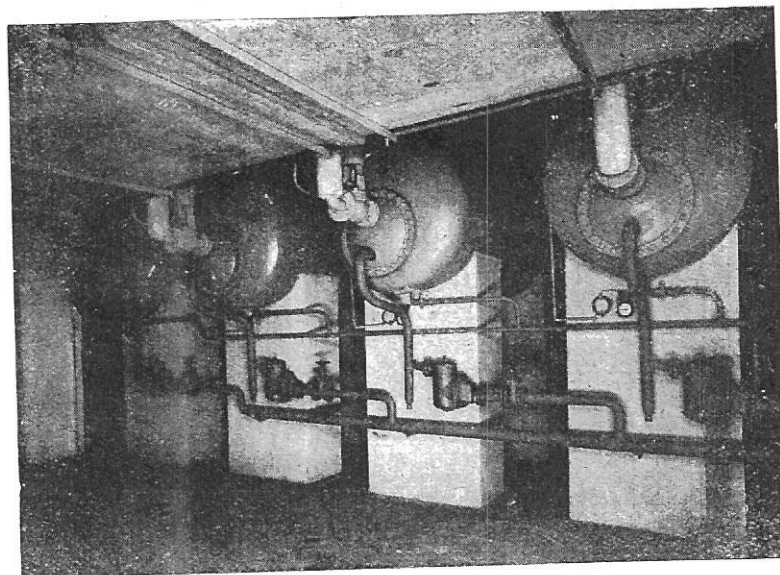
Le nettoyage journalier des bassins s'effectue à l'aide de suceuses électriques et de balais à contrepoids.

La téléphonie privée reliant les différents locaux compte 30 appareils.

9 horloges électriques avec horlogemère donnent l'heure à tous les étages.

Des appareils enregistreurs indiquent à tous moments sur diagrammes la température des gaz à la sortie des chaudières ainsi que la teneur de ces gaz en oxygène, en hydrogène et en oxyde de carbone.

Particularité. — Les bassins de natation, d'une capacité totale de 1.200 mètres cubes sont reliés par une



Préparation de l'eau chaude : batterie des quatre boilers.

conduite en fonte de 250 mm. à des prises d'eau sous trottoir destinées éventuellement à l'extinction des in-

cendies qui se produiraient dans le voisinage et notamment au Théâtre Royal.

Exploitation des Bains de la Sauvenière

En 1850, Liège, ville de 50.000 habitants, sortait d'une terrible épidémie de choléra qui avait fait des ravages dans la population.

La fièvre typhoïde régnait à l'état endémique.

On commençait à comprendre que l'état sanitaire d'une population était lié à son équipement urbain.

Il n'existait malheureusement ni voirie, ni trottoirs, ni égouts, ni distribution d'eau, ni enlèvement des immondices; les rues étaient étroites, mal éclairées, peu surveillées, peuplées de taudis.

En 75 ans, le pouvoir communal au prix de plusieurs centaines de millions et d'un labeur continu, a rendu le séjour de la cité plus agréable et plus sûr.

En dernier lieu, les progrès incessants de l'hygiène et de la santé publique ont amené la ville à parcourir une nouvelle étape en créant une piscine couverte.

Faisant appel, à la suite d'un concours sévère, au lauréat, l'architecte de talent M. Georges Dedoyard, elle a érigé un établissement de bains tellement séduisant qu'à son ouverture il fut appelé d'enthousiasme « La Piscine Merveilleuse ».

Cet établissement comment est-il exploité et à la lumière de quelles directives ?

Il va de soi que la Ville de Liège n'était guère disposée, après avoir réalisé un tel ensemble d'une valeur de 17 millions de francs, plus le terrain, à en confier la gestion à une personne privée sous forme de concession.

A notre avis, les conditions juridiques idéales n'étaient pas remplies.

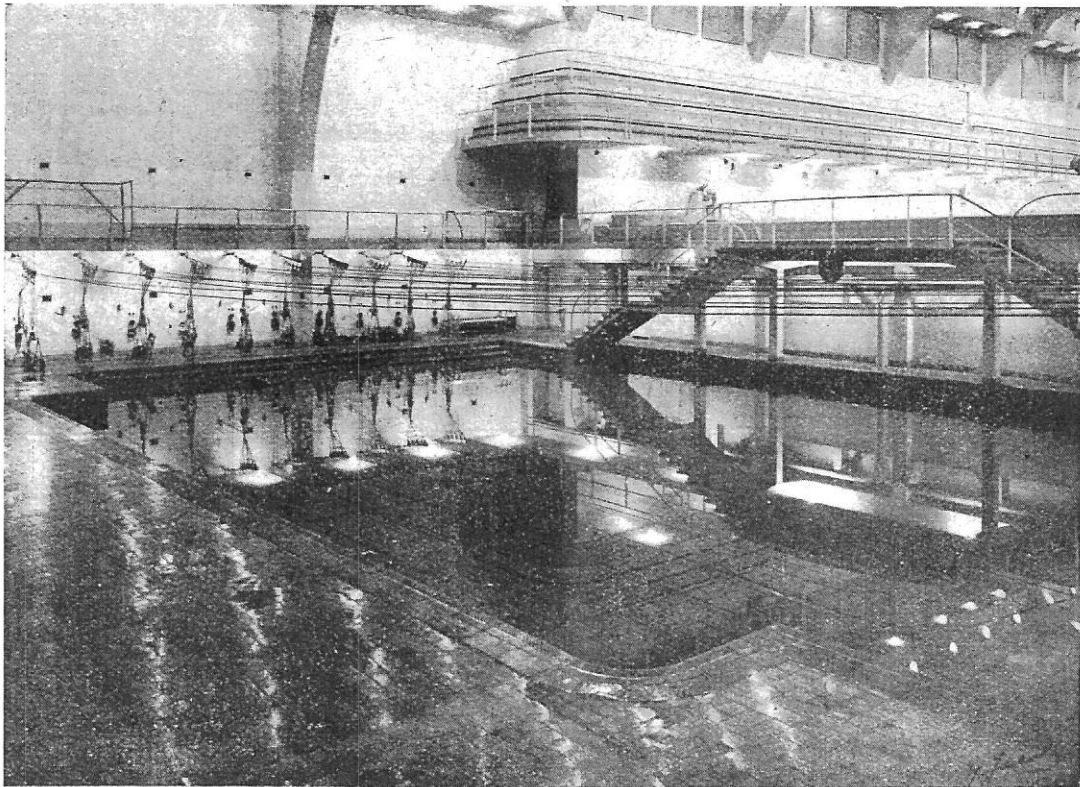
En effet, les commentateurs de la loi communale faisant autorités en la matière, disent notamment :

Valérius, dans « Concessions et Régies communales » :

« La concession de service public est l'acte par lequel l'autorité agissant dans l'exercice de sa mission politique, accorde à un particulier ou à une compagnie le droit de créer et d'exploiter un service d'intérêt général ».

Biddaer :

« La concession consiste à remettre à l'initiative privée le soin d'établir, d'entretenir et d'exploiter les installations nécessaires dans les conditions compatibles avec le caractère public de ces services ».



Vue du petit bassin, le soir.

D'autre part, le ministre de l'Intérieur Berryer, dans une circulaire de 1911, caractérisait comme suit un service public communal :

« Le critérium du service communal, c'est que ce service s'impose aux autorités communales, à tel point que celles-ci devraient envisager, s'il en était besoin, l'hypothèse de le remplir à perte ».

Personne ne conteste plus l'utilité des bains et la nécessité des piscines à notre époque, mais celles-ci généralement sont peu productives et c'est la raison pour laquelle seules, les collectivités publiques bâtissent encore des bassins.

Avant 1914, les premières piscines ont été créées en Belgique par l'initiative privée, toujours plus prompte à passer à l'exécution et à rechercher des sources nouvelles de profit.

L'expérience de Liège, tout le monde la connaît, avec les bassins Grétry et les Thermes de Cointe.

Ce résultat a été le même, en général, dans les autres villes du pays.

Les Français, à qui il faut recourir pour la clarté des définitions, dé-

clarent qu'une piscine, pas plus qu'une école, n'est un objet de lucre.

Voilà, n'est-il pas vrai, le caractère du service public bien établi et en même temps la légitimation de l'initiative publique dans ce domaine.

Aussi l'Etat par son ministère de la Santé publique, encourage-t-il les communes dans cette voie et les subsidie largement.

Toutefois, un écueil est à éviter.

Une piscine chauffée coûte cher et seules les collectivités relativement importantes peuvent en entreprendre la direction avec quelques chances de succès, sinon la faillite ou des débâcles viendront enrayer malencontreusement le zèle trop peu averti.

En ce qui nous concerne, le problème a été étudié complètement et bien résolu.

Agglomération de plus de 400.000 habitants, Liège peut faire vivre un établissement de bains bien situé comme le nôtre, au centre de la ville, à proximité de toutes les voies de communications.

Des ressources supplémentaires appréciables lui sont assurées, grâce à son dancing-restaurant bien achalandé du sixième étage, à la gare routière du rez-de-chaussée et au quartier scolaire modèle du deuxième étage.

L'organisation des Bains de la Sauvenière ressemble dans ses grandes lignes aux autres régies communales liégeoises des eaux, du gaz et de l'électricité.

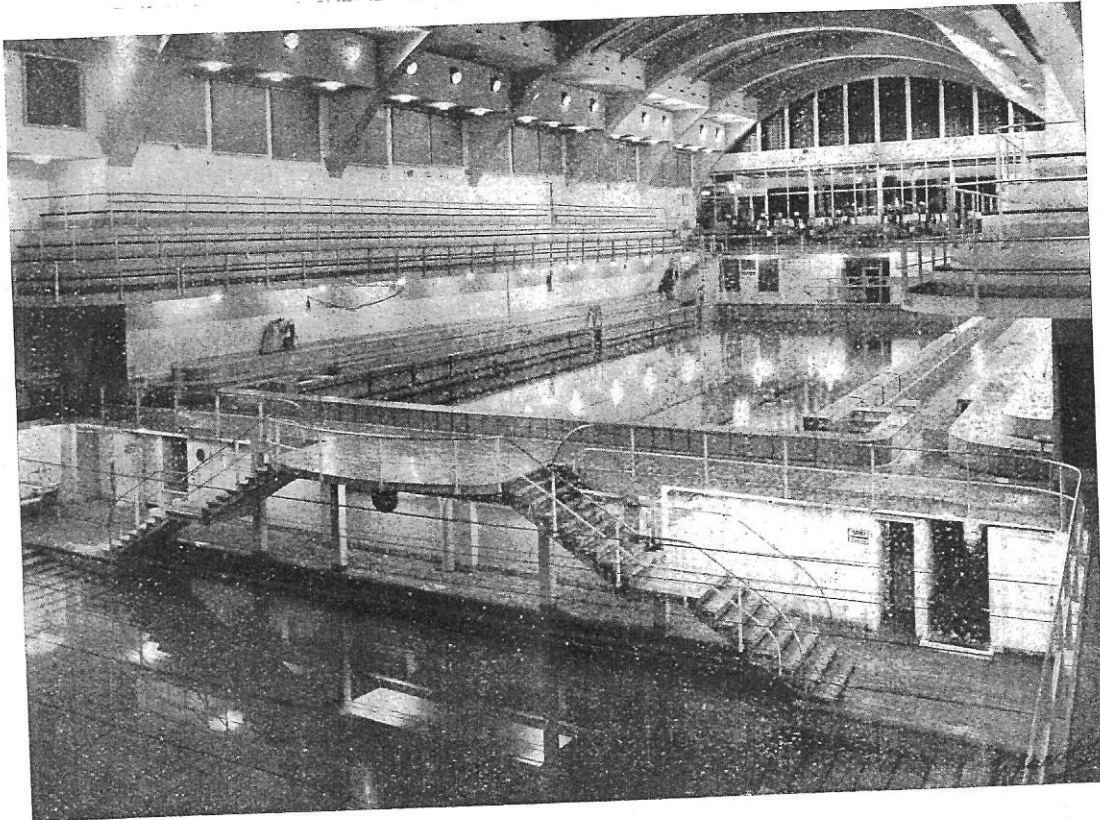
Certaines caractéristiques lui donnent cependant une physionomie particulière.

En effet, on est obligé de consommer du gaz, de l'électricité et de l'eau. On peut se passer de bain piscine voire même de bain baignoire.

L'éducation du public dans ce domaine doit être constante.

Partant de cet état de choses, il est désirable que la Direction jouisse d'une certaine liberté d'action qui permette de gérer l'affaire sans trop de formalisme administratif, ce qui laisse place à une large initiative.

Les administrateurs politiques communaux liégeois l'ont bien compris et



Vue du grand bassin, le soir.

actuellement donc s'élabore une expérience qui enrichira, j'en suis convaincu, le patrimoine des activités urbaines.

Le personnel des bains comprend actuellement 85 unités, réparties en de nombreuses catégories différentes : maîtres-nageurs, masseurs, masseuses, médecin conseil, pédicure, femmes de cabines, femmes de service, techniciens, inspecteurs chauffeurs, employés de bureau et de guichet, électriciens, peintres, laveur de vitres, menuisier, serruriers, plombiers.

Tous ces membres sont intéressés au rendement de l'entreprise par des primes et des ristournes.

Ces nombreuses personnes sont nécessaires pour l'entretien incessant des installations qui souffrent particulièrement de la grosse fréquentation du public, des nombreuses heures d'ouverture et de l'humidité persistante.

Un établissement de bains ne peut être prospère sans l'agissante collaboration de l'école, des clubs sportifs de natation et du grand public.

Tous doivent aimer leur établisse-

ment, le faire connaître, le montrer aux étrangers.

Outre les piscines et le quartier scolaire avec la grande salle de gymnastique, la plage de rayons artificiels et le cinéma éducatif, l'entreprise comprend également des bains baignoires, des bains douches, des bains turcs, des salles de massage, des box pour pédicures, etc.

Le tout est à des prix avantageux pour le public qui le fréquente assidûment.

L'attention est attirée notamment sur l'abonnement familial qui permet aux membres d'une même famille habitant sous le même toit de profiter largement des avantages de la piscine pour le prix d'un abonnement individuel ailleurs dans le pays.

Une autre particularité réside dans le fait que chaque usager paie, à l'entrée, le ticket de 0,25 fr., dit de service, qui le dispensera de tout pourboire au personnel avec lequel il est en rapport.

L'organisation des vestiaires est conçue de telle sorte qu'elle permet le déshabillage de plus de 1.000 per-

sonnes en une heure, ce qui évite toute longue attente pendant les mois d'été.

Le succès a récompensé les efforts des administrateurs communaux. C'est ainsi qu'on a enregistré :

771.147	entrées en 1942,
842.713	» en 1943 et
753.315	» en 1944.

1945 a vu fléchir légèrement cette fréquentation par suite de la période des robots, l'épidémie de paralysie infantile et en fin d'année la grève des tramways. Mais 1946 s'annonce sous les meilleurs auspices.

En résumé, l'exploitation jusqu'à ce jour a connu un vif succès.

Les Liégeois disposent d'un établissement dont ils peuvent être fiers à juste titre et qui n'a pas son correspondant en Belgique ni dans les pays voisins.

Aux Bains de la Sauvenière, nager est devenu un plaisir et un sport à la portée de tous. Profitons-en largement, car :

**NAGER FORME LA JEUNESSE.
NAGER
PROLONGE LA JEUNESSE.**